

COMPTE RENDU

COMMISSION FINANCES

JEUDI 8 DECEMBRE 2016 16H30 A QUILLAN

Présents : Jacques Galy, Jean Christophe Gauvrit, Yves Aniort, Jean Pierre Esposito, Jean Jacques Marty, Pierre Castel, Georges Reverte, Gilbert Simon, Francis Savy, Igor Beloff et Isabelle Martinez

Excusés : Evelyne Garros et Ilias Zinsstag.

ORDRE DU JOUR :

- DM décembre 2016
- Questions diverses

Introduction par J Galy Vice-Président aux Finances

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier le CIAS sera créé. Il faudra dans ce cas que les comptes soient à Zéro le 01/01/2017.

Afin de permettre ce transfert, il a été demandé une avance au département sur les prestations de décembre 2016.

Concernant l'office de tourisme. Il y a une dette de plus de 80 000 € de la part d'un prestataire touristique qui est actuellement en redressement judiciaire. Il faudrait que la communauté de communes paye avant le 31 décembre pour les prestataires qui ne payent pas. Il est donc proposé de repousser le transfert en autonomie financière de l'office tourisme et le garder en budget annexe.

Il est rappelé que le territoire intercommunal a perdu depuis 2014 plus de 2000 foyers fiscaux et des entreprises (Iméris...)

Présentation des Décisions modificatives de fin d'année

Cf. tableau en pièce jointe

Questions diverses

Paiement des AC : toutes les AC seront payées sur le budget 2016.

Pour rappel les AC sont basées sur le niveau de fiscalité d'il y a 2 ans. Et pour rappel des entreprises ont fermé entre temps. La CCPA maintient donc le même niveau de revenus aux communes alors que la situation a décliné. Une réflexion doit être menée à ce sujet.

Audit : pour rappel un audit financier et organisationnel est en cours. Le rendu sera présenté au début de l'année 2017.

Le FPIC. Pour rappel il avait été décidé une répartition différente du droit commun du FPIC 2016. L'Etat n'a pas tenu compte de la délibération de la CCPA et a versé le FPIC aux communes selon la répartition de droit commun et a ainsi fait perdre à la CCPA 60 000 €

Services techniques : pour rappel le responsable du pôle proximité arrivera au début de l'année 2017. Son arrivée permettra d'harmoniser les services techniques et de maîtriser les dépenses de ce service ou les engagements ne sont toujours pas faits.

Déchets et Tri : il est nécessaire de travailler à la baisse des déchets ultimes et de travailler avec les élus et la population, afin de réaliser des économies.

Les AC et Camurac : en ce moment il circule beaucoup de rumeur sur le montant des AC de Camurac et de Belcaire.

Pour rappel la CLECT a évalué les charges transférées au 1^{er} janvier 2015. Les communes doivent valider le rapport. Ensuite le conseil communautaire arrêtera définitivement le montant des AC.

Désengagement de l'Etat. Il est mis en avant le désengagement de l'Etat auprès des communes et des intercommunalités. Cette baisse de ressources impacte sur l'activité économique du territoire, car les collectivités sollicitent moins les entreprises locales pour des travaux d'investissement. Il est nécessaire de soutenir l'économie locale.

Analyse des comptes par M Castel. cf. note en pièce jointe.

Communes débitrice de la CCPA. Il y a des communes qui tardent à payer les titres de la CCPA. Il est demandé s'il n'est pas possible de retenir les sommes dues sur les AC versées. La réponse est négative.

Il est demandé de comparer le chapitre 012 des anciens territoires et le chapitre 012 à aujourd'hui. L'analyse doit être plus poussée car les compétences ont évoluées en 3 ans.